

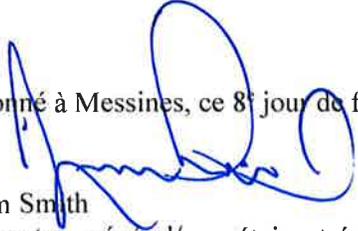


# Avis public

## Aux contribuables de la municipalité de Messines

Avis public est par la présente donné par le soussigné, Directeur général/ secrétaire-trésorier de la susdite municipalité et ce en vertu de l'article 956 du Code municipal, que lors de la session régulière du conseil de Messines, tenue à huis clos (par viséoconférence TEAMS), le mercredi 17 février 2021, 19h00, au cours de laquelle le programme triennal d'immobilisations pour l'année 2021-2022-2023 sera déposer pour adoption.

Donné à Messines, ce 8<sup>e</sup> jour de février 2021.

  
Jim Smith  
Directeur général/ secrétaire- trésorier